

Legation Suisse
à Paris.

Paris 19 février 1852.

Confid.

Monsieur le Président

Je vous veux rendre compte avec un peu plus de détails de l'entretien que je vous ai annoncé avoir eu hier avec le Rme. Président. J'ai commencé par l'entretien de l'embranchement en chemin de fer jusqu'à Salins, comme étant dans l'intérêt de la Suisse et spécialement des Cantons occidentaux. J'ai signé hier le traité, m'a-t-il dit et je desire beaucoup que le chemin puisse être continué jusqu'à Mulhouse, avec le chemin de la ville de Bâle.

Divers motifs m'engageaient à ne pas débiter par la politique -

Passant à la question des réfugiés j'ai dit que la Suisse croyant avoir rempli légalement & amplement tous ses devoirs internationaux et les

bon voisinage - Le Président me répondit qu'on
 disait le Conseil fédéral mal disposé. Cette
 réflexion m'amena naturellement à lui rappeler
 toutes les mesures prises par le Conseil fédéral,
 depuis l'internement jusqu'à l'embarquement de Kern
 et Vogt. C'est alors qu'il me témoignna sa
 satisfaction de voir de ab. Kern en l'ayant
 une garantie de bonne exécution - Je lui dis
 que la désignation d'hommes aussi considérables
 témoignait autant que les autres mesures des
 dispositions amicales du Conseil fédéral.

J'abordai ensuite le point le plus délicat, celui
 de la note du 24 janvier. Je lui expliquai
 d'une manière qui me parut faire impression,
 les exigences énoncées de cette note. Je ne lui
 commandai pas, me dit-il. J'en parlerai à Turgot.
 Je ne veux point attaquer l'indépendance de la
 Suisse ni l'honneur. Je suis Suisse. Je ne
 demande qu'à ce que les réfugiés dangereux
 soient éloignés de la Suisse, dans l'intérêt

de la tranquillité de la France.

Je lui déclarai que le Gouvernement fédéral n'entendait protéger aucuns menés ni abriter aucun complot dirigés contre la France, qu'il l'avait prouvé par ses faits et les dépenses notables supportées dans ce but: qu'il examinerait certainement avec le soin d'y faire droit, toutes les réclamations individuelles qui lui seraient présentées.

Il me répéta ce dernier article chose que le secours des réfugiés dangereux pour la France.

Il me parla ensuite des juifs. Je lui dis que le traité ne leur était pas applicable & que par égard à la dénomination du ministre de France, il avait été suris à l'exécution.

Et la question de Wendtzel, reprit-il. La Prusse insiste avec force sur ce sujet. Je répondis que c'était une prétention personnelle du Prusien, que le Ministère y portait peu d'intérêt, le pays encore moins: que la Suisse était heureuse de la disparition d'une anomalie qui

permettait à la Prusse d'y intriguer à volonté ;
 que la Suisse était fatiguée d'intervenir à
 Waudollet pour y soutenir le régime Prussien ;
 que c'était un fait accompli sur lequel elle
 ne pouvait rien.

Malheureusement, repliqua-t-il, les traités de
 Vienne partent de Waudollet. Je fis observer
 qu'ils partaient aussi de Crémone ; j'aurais
 dû ajouter et de la Belgique.

Après quelques réflexions générales, je pris
 congé, non sans avoir insisté sur une réponse
 plus explicite, mais le Président me répondit
 qu'il voulait en parler à Turquet.

Je ne dois pas omettre d'ajouter que j'ai
 cherché à le mettre en garde contre les vues
 particulières que l'Autriche poursuit en Suisse.
 Les circonstances ont bien changé, me dit-il.
 Vryz en Italie ; les libéraux ont bien les amis
 de la France mais nous ne pouvons encourager
 comme tels

comme tels les Mazziniani avec leur propagande.

Je déclinaï toute comparaison avec eux-ci, attendu que les Suisses, même les plus avancés, ne font point de propagande et ne cherchent que le maintien de la neutralité & de l'indépendance de la Suisse.

En forme et quoique j'eusse désiré quelque chose de plus explicite, je suis satisfait, surtout du ton parfaitement calme & amical qui tranche avec d'autres entretiens dont j'ai eu à vous rendre compte.

Les justes observations sont très délicates, vous savez qu'elles sont toutes confidencielles. J'ai cru qu'il y avait utilité à engager celle-ci et j'espère qu'elle aura, au moins, servi à dissiper d'injustes préventions, sans entraver votre liberté d'action ni compromettre aucun intérêt.

Agréé, je vous prie, Monsieur le Président
l'assurance de ma haute considération

Barman